

Plus de vision pour les opticiens

La loi Pacte a modifié le Code civil et introduit **la possibilité pour une entreprise de se doter, dans ses statuts, d'une raison d'être**. Vous pouvez porter vos valeurs et vos engagements sociaux

et environnementaux auprès de toutes vos parties prenantes. Que vous soyez opticien ou non, vous pouvez donner plus de sens à l'action de votre entreprise et à celle de vos collaborateurs.

PLUS D'INFORMATIONS SUR
[LOIPACTE.GOUV.FR](https://loipacte.gouv.fr)

